



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 27 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Jean-Jacques MATHILLON

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_135 : **École de musique - Détermination des tarifs**

Finances locales - Divers

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Vu la délibération n°2025_071 portant approbation du principe de reprise de l'école de musique Plaine Limagne par la communauté de communes,

Vu la délibération n°2025_075 portant modification des statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,

Considérant que le fonctionnement de l'école de musique Plaine Limagne nécessite l'instauration de tarifs,

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir aux adhérents de l'école de musique Plaine Limagne la possibilité de louer des instruments,

Il est proposé d'instaurer des tarifs correspondant aux trois volets suivants :

- Cours instrumentaux
- Formation musicale
- Eveil musical

Il est également proposé de différencier les tarifs selon les critères suivants :

- Sociaux
- Plaine Limagne/Hors Plaine Limagne
- Cursus allégé (formation musicale effectuée hors EMPL)

La location d'instruments peut également être proposée :

		Tarifs annuels			
		QF < 700	QF 701-1500	QF 1501-2000	QF > 2001
Habitant CCPL	Cycle initiation	140 €	190 €	240 €	290 €
	Cycle -25 ans	220 €	295 €	395 €	470 €
	Cycle +25 ans	270 €	345 €	445 €	520 €
	Pratique collective seule	145 €	170 €	195 €	220 €
	Formation musicale seule	145 €	170 €	195 €	220 €
Habitant hors CCPL	Cycle initiation	200 €	275 €	350 €	425 €
	Cycle -25 ans	320 €	420 €	520 €	620 €
	Cycle +25 ans	400 €	500 €	600 €	700 €
	Pratique collective seule	245 €	270 €	295 €	320 €
	Formation musicale seule	245 €	270 €	295 €	320 €
Location instrument		130 €			
Réduction famille		-10% pour le 2 ^e membre ; -20% pour le 3 ^e ; -30% à partir du 4 ^e			

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide de valider la proposition de tarifs telle qu'exposée ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

Signé électroniquement